



Chers parents,

Afin d'assurer une information claire et transparente pour toutes les familles, nous souhaitons vous rappeler les modalités concernant la cotisation à l'Association des parents d'élèves (Apel) pour l'année scolaire 2026-2027.

Ces règles s'appliquent conformément aux recommandations de l'Apel Gironde et de l'Apel Nationale.

Montant et principe de la cotisation

La cotisation Apel est fixée à **25 € par foyer**.

- Pour les parents mariés ou vivant ensemble : **une seule cotisation familiale** est demandée.
- Pour les parents séparés ou divorcés : **chaque parent constitue un foyer distinct**. Chaque parent qui souhaite adhérer devra donc régler sa propre cotisation afin de recevoir personnellement les informations et le magazine *Famille & Éducation*.

Remboursement des cotisations

Nous rappelons que :

- **Aucun remboursement ne peut être effectué après le mois de novembre**, conformément aux règles de fonctionnement de l'Apel.
- **Dès lors que le magazine *Famille & Éducation* a commencé à être envoyé**, la cotisation est considérée comme définitivement acquise.
- La gestion des adhésions et des cotisations relève exclusivement de l'Apel, **association loi 1901**.

À quoi servent les cotisations ?

Grâce à vos cotisations, l'Apel peut soutenir et organiser de nombreuses actions au sein de l'établissement :

- Participation au **financement de certains voyages scolaires**,
- Soutien aux **projets pédagogiques des classes**,
- **Aide ponctuelle aux familles** pour permettre aux élèves de participer aux voyages ou sorties scolaires,

- Participation aux **journées portes ouvertes de l'établissement**,
- Participation active à la **vie de l'établissement**,
- Mise en place et coordination des **parents délégués**, qui représentent les familles,
- Participation aux **conseils de classe**,
- Présence lors des **conseils de discipline lorsque cela est nécessaire**,
- Financement de **cartes cadeaux pour les élèves obtenant la mention Très Bien au brevet et au baccalauréat**,
- Soutien à l'organisation du **bal des Terminales de fin d'année**,
- Organisation de moments conviviaux pour les élèves, comme le **déjeuner de Noël offert aux enfants**.

Des projets pour les élèves

L'Apel souhaite également développer de nouveaux projets pour les élèves, par exemple la **mise en place d'actions de sensibilisation à la sécurité routière**, ainsi que d'autres initiatives destinées à accompagner les jeunes et les familles.

Toutes ces actions sont possibles grâce à l'engagement des parents et au soutien des cotisations.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre participation à la vie de notre communauté éducative.

Bien cordialement,

Le 30/03//2026

Katy ROUSSEL FAVENNEC,

La Présidente de l'Apel Saint Vincent de Paul